

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 18248
Numéro SIREN : 831 213 129
Nom ou dénomination : A L'EPOQUE

Ce dépôt a été enregistré le 15/06/2023 sous le numéro de dépôt 72117

17B18248

Greffe du tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :

15 JUIN 2023

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS ORDINAIRES
DE L'ASSOCIE UNIQUE**

Sous le N° :

12071417

En date du 19/02/2023

DB 19-02-23 C2

A L'EPOQUE

SASU au capital de 1 000 € (mille euros)

Dont le siège social se situe : 113 rue de Montreuil 75011 PARIS, enregistrée au RCS
de PARIS sous le numéro RCS PARIS : 831 213 129

Lors de l'assemblée Monsieur RECHRECH Abdel-Ghani, Président de la société, était présente.

Je soussigné, AOMAR OSMANI, agissant en qualité d'associé unique de la société :
« A L'EPOQUE », a pris des décisions portant sur les points suivants :

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

I. Décisions ordinaires

1. Démission du Président
2. Nomination d'un nouveau Président

I – DECISIONS ORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE

Démission de la Présidente

L'associé unique prend acte de la décision de Monsieur RECHRECH Abdel Ghani, Président de la société, de démissionner de ses fonctions à compter du 19/02/2023.

Nomination d'un nouveau Président

Suite à la démissions de Monsieur RECHRECH Abdel Ghani, l'associé unique décide de nommer monsieur GHEMRANI Hassan, né le 24/06/1969 à Paris 12ème (France),

de nationalité Française, demeurant 15 rue de la Croix de l'Epinette, LES LILAS (93),
au poste de Président de la société, à compter du 19/02/2023 et pour une durée
indéterminée.

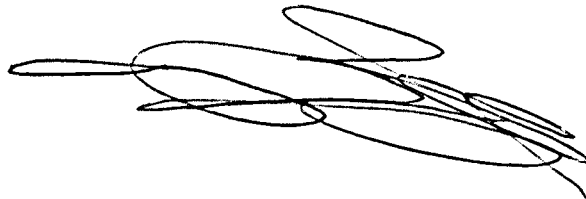
De tout ceci, il a été dressé le présent acte procès-verbal par l'associé unique, pour
servir et valoir ce que de droit.

Fait à Paris, le 19/02/2023

SIGNATURE DE L'ASSOCIE UNIQUE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. My In' with a stylized flourish at the end.

SIGNATURE DU PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the end.

A L'EPOQUE
SOCIETE PAR ACTION SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 1000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 113, RUE DE MONTREUIL 75011 - PARIS
R.C.S. PARIS 831 213 129

Le soussigné :

Associé unique personne physique
M.AOMAR OSMANI
Demeurant à 54 Avenue du Général Michel Bizot
Né le 05/09/1971
De nationalité Française

a pris les décisions suivantes, conformément à l'article 14 des statuts de ladite société.

I – Révocation de la présidente

L'associé unique prend la décision de révoquer Monsieur ABDEL Ghani RECHRECH de ses fonctions de président.

II – Nomination du président

Le soussigné nomme en qualité de président de la Société à l'Epoque Monsieur GHEMRANI Hassan née le 24.06.1969 à PARIS(75012), de nationalité FRANCAISE (n° : 160193105045) délivré le 28.01.2016 par la Préfecture de SEINE-SAINT-DENIS(93), valable jusqu'au 27.01.2031 demeurant 15 rue de la croix de l'Epinette, Les LILAS(93), en remplacement du président révoqué Monsieur ABDEL Ghani RECHRECH.

et qui déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées.

Elle affirme disposer de toutes les autorisations lui permettant d'exercer ce mandat et n'être frappé d'aucune incapacité, interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

III – Pouvoirs et Rémunération du président

Le président exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues au titre de l'article 14 des statuts et de sa fiche de mission.

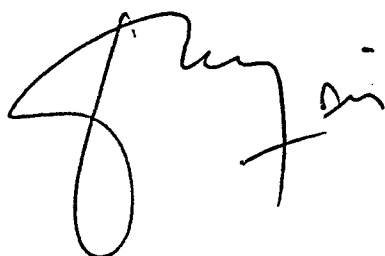
La rémunération du président sera fixée ultérieurement.

VI – Formalités

La nouveau président est chargé ou déléguera l'accomplissement de toutes les formalités administratives relatives à ces décisions à partir de ce jour de nomination.

Fait à Paris, le 19 février 2023

Signature de l'associé unique



Signature du nouveau président suivi du nom et de la mention

« bon pour acceptation de la mission de président »

bon pour acceptation de la mission de président

